



Intervention liminaire – Plénière du 10/10/19

Patrick TASSIN

*Seul le prononcé fait foi.*

Cher-e-s Collègues,

Comme vous le savez, le Conseil régional a été contraint de reporter à novembre son débat sur les orientations budgétaires 2020. Nous ne travaillerons donc pas sur celles-ci aujourd'hui.

Néanmoins, notre ordre du jour reste conséquent avec, tout d'abord, deux documents qui vont nous être présentés, et qui nous serviront lorsque nous participerons au Débat d'Orientations Budgétaires 2020, à l'occasion de notre prochaine plénière du 07 novembre. Il s'agit :

- De la troisième édition de notre document sur les 20 indicateurs pour décrypter le Grand Est ;
- Et de l'analyse des finances de la Région.

Cette analyse financière me fait ouvrir une parenthèse, parce qu'elle vient éclairer les réalités régionales, quelques jours après la publication du bilan 2018 de la Cour des Comptes, à peine 3 ans après la mise en place des nouvelles régions fusionnées. La parution de ce bilan a, pour le moins, connu un certain écho médiatique, avec la mise en avant de supposés surcoûts pour les régions fusionnées.

Une véritable évaluation devra certainement être réalisée quant à l'efficience, non pas seulement des Régions, mais de la loi qui a décidé de ces fusions dont, je le rappelle, le premier objectif annoncé était d'en faire des Régions fortes. Oui, cela va mériter d'être vérifié dans les toutes prochaines années.

Quant aux économies susceptibles de découler des fusions et qu'attendent peut-être imprudemment certains, notre analyse financière montre, par exemple, une quasi stabilité de la part des dépenses de personnel sur la période 2013-2018, malgré la mise à niveau en cours du régime indemnitaire.

Parce tout le monde a bien compris que les économies dont parlent certains, et alors que les investissements et le fonctionnement sont conséquents pour maintenir et développer une proximité de l'institution régionale mise à mal par la fusion, se réduiraient à une réduction des effectifs des personnels de la Région. Mais quand on voit que, après les multiples transferts de personnels par l'Etat vers les Régions, la masse salariale ne représente qu'un peu plus de 15% des dépenses de fonctionnement, environ 10% du budget total, et alors que les effets de la fusion ne concerneraient tout au plus qu'1/3 des effectifs, ceux des sièges, on s'aperçoit aisément que, pour que l'impact financier soit légèrement visible, il faudrait une réduction drastique des effectifs, ce qui n'est pas sérieusement envisageable.

Quoi qu'il en soit, et pour ne parler que de ce que je connais le mieux, je tiens à souligner que la totalité des crédits mis annuellement à disposition du CESER, 0,1% du budget régional, indemnités comprises, a baissé de 30% depuis 2016. Et l'équipe qui nous accompagne, après avoir connu bien des hauts et des bas, aura vu son effectif réduit de plus de 17% en ETP quand les choses se seront équilibrées dans le courant de l'an prochain. Cette gestion, au plus près de nos besoins et moyens, se fait, depuis près de deux ans, en plein accord entre l'exécutif régional et notre CESER. Et je ferme la parenthèse.

Tout à l'heure, nous aborderons deux autres projets d'avis, une saisine obligatoire sur le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) sur lequel nous avons déjà apporté une contribution, puis un travail d'autosaisine sur l'écosystème d'innovation de la région qui précèdera l'examen, dans quelques semaines, d'un regard prospectif sur la future stratégie de spécialisation intelligente, la future nouvelle génération de S3.

Puis, après nous être penchés sur la construction des futurs rapports sur la situation en matière de développement durable qui nous paraissent stratégiques pour l'analyse des politiques régionales, nous apporterons une

brève contribution sur la révision du Projet Régional de Santé (PRS), dont le PRS2 avait déjà fait l'objet d'une double contribution de notre part en 2018.

Enfin, notre groupe de travail spécialisé sur la Prospective nous présentera la prospective territoriale réalisée sur la Zone d'emploi Chaumont-Langres, fruit d'un travail collaboratif avec notamment le Conseil de développement du Pays de Langres. Cela s'inscrit dans les différents partenariats que nous avons initiés avec les Conseils de développement existants dans la région Grand Est. J'en profite pour rappeler que cela vient illustrer la pertinence de la présence de ces instances locales de démocratie participative, avec lesquelles nous souhaitons développer des initiatives pour faire vivre la parole citoyenne, et mieux appréhender les enjeux auxquels les territoires de notre région sont confrontés.

L'ordre du jour de notre séance, avec une douzaine de points que je n'ai pas tous cités, témoigne de l'ampleur des travaux de notre CESER. Et la période qui s'ouvre va pleinement le confirmer puisque, d'ici fin janvier prochain, nous aurons tenu 4 séances plénières en moins de 4 mois, où nous aurons présenté une trentaine de travaux, n'en déplaise à quelques commentateurs pratiquant la manipulation médiatique. J'en profite d'ailleurs pour saluer la presse régionale qui nous suit régulièrement, et qui, dans des conditions souvent difficiles, fait son travail en respectant la déontologie qui sied au noble métier de journaliste.

Notre programme est donc déjà très conséquent, mais nous allons cependant être amenés à nous mobiliser sur la préparation du prochain Contrat de Plan Etat-Région. En effet, le gouvernement et les Préfets viennent de saisir les exécutifs des Conseils régionaux dans le cadre de la préparation de la nouvelle génération des CPER qui couvrira la période 2021-2027. Ces CPER, qui devront être finalisés à l'automne 2020, devront obligatoirement, en fin de construction, faire l'objet d'une saisine du CESER. Mais, pour être

efficaces, nous devons réfléchir à préparer, bien en amont, une contribution à l'élaboration du CPER.

Nous allons donc devoir, très rapidement, nous mettre en ordre de marche pour, dans un premier temps, faire le bilan des trois CPER 2015-2020 qui s'achèvent, qui représentaient un volume global cumulé de plus de 2 milliards d'euros, et pour lesquels nous avons exprimé notre inquiétude suite au manque d'effort significatif de la part de l'Etat. Puis, à la suite de cette première analyse, nous pourrons apporter notre éclairage au Conseil régional et à l'Etat sur les enjeux et besoins structurants de notre région.

Cher-e-s Collègues, vous le voyez donc, nos travaux se densifient fortement et, en conséquence, nous allons observer une montée en puissance des rendus de ceux-ci au fil de nos séances plénières.

Mais la multiplication de ces travaux, menés de front, induit des lourdeurs dans notre fonctionnement ainsi que des inégalités quant aux sollicitations des membres. Ces lourdeurs sont le fruit de notre organisation elle-même, qu'il nous faut donc revisiter profondément d'ici à la fin de l'an prochain. C'est la raison pour laquelle le bureau de septembre dernier a estimé que le règlement intérieur mérite une évolution sensible pour plus de simplicité, d'efficacité et de fluidité, permettant à chaque membre de mieux prendre sa part, dans de meilleures conditions, à l'activité de notre CESER.

Pour terminer, je tenais à vous informer que, suite au débat de la plénière du Conseil régional du 20 juin dernier qui a pensé opportun que le déontologue régional se penche sur le CESER, j'ai immédiatement pris les devants en proposant à celui-ci une rencontre pour faire savoir notre disponibilité, en toute transparence. J'ai donc rencontré le déontologue régional, hier à Strasbourg. Il participera à une séquence de notre plénière du 30 janvier et, pour que tout soit transparent, nous élaborerons sans doute un code de déontologie qui vous sera soumis.

Je souhaitais également vous informer que, suite au colloque réussi du mois dernier avec ATMO lors de la foire de Châlons-en-Champagne consacré à l'air et au climat, le bureau du CESER a décidé d'ouvrir un forum numérique sur les transitions nécessaires, qu'elles soient économiques, sociales ou environnementales, comme vous pouvez le voir sur la diapositive projetée. Ce forum dématérialisé, que nous vous présenterons plus en détail en novembre, va tenter d'associer les jeunes à nos échanges, notamment via les instances académiques, scolaires et universitaires, et il sera la base d'un travail plus approfondi de notre assemblée sur la lutte contre le réchauffement climatique et ses conséquences.

Cher-e-s Collègues, voilà les quelques mots que je voulais vous adresser en ouverture de cette séance de travail.

Je vous remercie.

Patrick TASSIN | 10 octobre 2019